

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE DU TRIVENT  
TENUE LE MARDI 12 DÉCEMBRE 2017 À 19 H**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Madame Claude Dupéré, représentante du personnel enseignant;
- Madame Jessyka Hamel, représentante du personnel de soutien;
- Monsieur Yves Morin, représentant des parents;
- Madame Maude Émond, représentante des parents;
- Madame Nadine Tremblay, directrice;
- Madame Anne-Marie Vallée, représentante du personnel enseignant;
- Madame Isabelle Serré, représentante des parents;
- Madame Mélanie Tessier, directrice adjointe;
- Madame Dominique Larouche, représentante du personnel enseignant;
- Madame Annie Tremblay, représentante du service de garde;
- Madame Nathalie Bouchard, représentante du personnel enseignant;
- Madame Émilie Carrier, représentante de la communauté;
- Madame Stéphanie Morasse, représentante des parents;
- Madame Sophie Gaudreault, représentante des parents;
- Madame Élisabeth M. Gélinas, représentante du personnel.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

- Madame Geneviève Henry, représentante des parents;
- Madame Mélanie Fortin, commissaire.

*Madame Mélanie Tessier agira à titre de secrétaire de la réunion.*

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame Nadine Tremblay, directrice, ouvre la réunion et constate qu'il y a quorum lequel est de sept, la moitié plus un, dont quatre parents.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 DÉCEMBRE 2017**

**CE 17-18/10** Il est proposé par Madame Stéphanie Morasse

**Que** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

10. Attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **L'ordre du jour se lit comme suit :**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour du 12 décembre 2017
3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 24 octobre 2017 (document joint)
4. Suivi au procès-verbal de la rencontre du 24 octobre 2017
5. Parole au public

## **DÉCISIONS**

6. Service de garde
  - 6.1 Semaine de relâche (offre de services)
  - 6.2 Calendrier des journées pédagogiques des 26 et 27 juin 2018
  - 6.3 Nouvelles du service de garde (point d'information)
7. Changement à l'horaire régulier (22 décembre 2017)
8. Grille des matières 2018-2019 (à venir)
9. Convention de gestion et de réussite éducative 2017-2018 (document joint)

## **INFORMATIONS**

10. Comité de parents Commission scolaire – mesdames Stéphanie Morasse et Isabelle Serré
11. Informations de la présidente
12. Informations de l'O.P.P.
13. Informations de la direction  
PEVR - Sondage
14. Autres sujets  
Faits remarquables dans notre école
15. Prochaine rencontre
16. Levée de l'assemblée

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 24 OCTOBRE 2017 (document joint)**

**CE 17-18/11** Il est proposé par Madame Nathalie Bouchard  
Que le procès-verbal soit approuvé tel que rédigé.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 24 OCTOBRE 2017**

Aucun suivi n'est soulevé.

Il est proposé par Madame Isabelle Morasse  
QUE le procès-verbal soit approuvé tel que rédigé.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### **5. PAROLE DU PUBLIC**

Aucun public

## DÉCISIONS

### 6. SERVICE DE GARDE

#### 6.1. Semaine de relâche (offre de services)

Madame Annie explique qu'un cadre organisationnel a été élaboré pour les services de garde par la Commission scolaire. Les objectifs étaient d'uniformiser certaines pratiques et d'obliger les services de garde à offrir des services lors des journées de fermeture de l'école en raison de mauvaise température et lors de la semaine de relâche.

Elle précise également que le cadre permet une certaine adaptation pour la semaine de relâche. En effet, un article stipule que selon le contexte local d'offres de services de loisirs, l'école et la Ville peuvent s'entendre sur les activités offertes pendant la semaine de relâche.

**Considérant** que, selon le contexte local d'offres de services de loisirs, l'école et la Ville peuvent s'entendre sur les activités offertes pendant la semaine de relâche;

**Considérant** que la Ville de Ste-Brigitte-de-Laval offre à toute la population une programmation d'activités lors de la semaine de relâche 2018 dans les locaux du centre communautaire;

**Considérant** que les coûts reliés aux activités offertes par la Ville de Ste-Brigitte-de-Laval lors de la semaine de relâche 2018 sont équivalents aux activités habituellement offertes par le service de garde de l'école;

**Considérant** que la Ville et le service de garde partagent les mêmes locaux;

CE 17-18/12

**Il est proposé par** Madame Isabelle Serré

**Que** le service de garde « La Halte scolaire » de l'école du Trivent soit fermé lors de la semaine de relâche qui se tiendra du 5 au 9 mars 2018.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 6.2. Calendrier des journées pédagogiques des 26 et 27 juin 2018

Madame Annie Tremblay explique que la Ville aimerait débiter le camp de jour « Les Z'actifs » le mardi 26 juin 2018.

**Considérant** que, selon le contexte local d'offres de services de loisirs, l'école et la Ville peuvent s'entendre sur les activités offertes;

**Considérant** que la Ville et le service de garde partagent les mêmes locaux;

CE 17-18/13

**Il est proposé par** Monsieur Yves Morin

**Que** le service de garde « La Halte scolaire » de l'école du Trivent soit fermé lors des journées pédagogiques qui se tiendront les 26 et 27 juin 2018 pour céder la place au camp de jour « Les Z'actifs ».

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7. CHANGEMENT À L'HORAIRE RÉGULIER (22 DÉCEMBRE 2017)**

Les enseignants proposent un horaire continu le vendredi 22 décembre 2017 de 8 h à 12 h 30 pour le préscolaire et de 8 h à 13 h pour le primaire. Cet horaire permettra aux enfants de participer aux activités particulières préparées par le comité de la fête de Noël et de souligner le départ pour la période des Fêtes par un dîner avec les enseignants.

Le service de garde sera ouvert pour les enfants déjà inscrits et le Service du transport est avisé du changement apporté.

**CONSIDÉRANT** la demande des enseignants;

**CONSIDÉRANT** les informations fournies;

**CE 17-18/14 Il est proposé par** madame Isabelle Serré

**D'**accepter que l'horaire du vendredi 22 décembre soit un horaire continu de 8 h à 12 h 30 pour les élèves du préscolaire et de 8 h à 12 h 55 pour les élèves du primaire.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## **8. GRILLE DES MATIÈRES 2018-2019 (À VENIR)**

Madame Tremblay présente la grille des matières 2018-2019 et elle répond aux questions.

**CONSIDÉRANT** les explications données;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des enseignants;

**CE 17-18/15 Il est proposé par** madame Annie Tremblay;

**D'**approuver la grille des matières 2018-2019 telle que présentée.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## **9. CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2017-2018**

Madame Tremblay expose bien le contenu de la Convention, elle fait un lien avec les cibles fixées et elle répond aux questions.

**CONSIDÉRANT** les commentaires émis;

**CE 17-18/16 Il est proposé par** Monsieur Yves Morin

**D'**accepter de la convention de gestion et de réussite 2017-2018 telle que présentée.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **10. ATTESTATION DU TRANSFERT DES SOMMES RELATIVES AUX MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES POUR LES ÉTABLISSEMENTS**

Conformément à l'article 473.1 de la loi sur l'instruction publique, le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe P des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année 2017-2018.

L'annexe R des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année 2017-2018 prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés et doivent y joindre le plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant des nouvelles mesures.

### Résolution

Le conseil d'établissement de l'école du Trivent confirme que les ressources financières allouées par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tel que détaillé dans le document joint à la présente résolution, ont été reçues, et utilisées conformément aux fins prévues.

Le conseil d'établissement confirme également, que le plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant des nouvelles mesures, lui a été présenté, et qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues, pourra faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

**CONSIDÉRANT** les commentaires émis;

CE 17-18/17 **Il est proposé par** Madame Sophie Gaudreault

**D'accepter** de l'attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements telle que présentée.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **INFORMATIONS**

### **11. COMITÉ DE PARENTS COMMISSION SCOLAIRE — Mesdames Stéphanie Morasse et Isabelle Serré**

La rencontre a eu lieu le 25 octobre dernier. Les principaux points ont été les suivants :

- Présentation d'Yves Savard concernant le PEVR.

La rencontre du 29 novembre :

- Présentation de la classe flexible de l'école des Cimes.

### **12. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE**

Journée EHDAA / 27 février : conférence d'Allô-Prof pour les parents.

### **13. INFORMATIONS DE L'O.P.P.**

De belles décorations ont été installées. Merci aux bénévoles !!

### **14. INFORMATIONS DE LA DIRECTION**

- PEVR – Sondage : Merci à ceux qui ont participé.
- Une invitation sera envoyée aux parents afin de participer à un Focus-groupe.

### **15. AUTRES SUJETS**

Faits remarquables dans notre école :

- Victoire de l'équipe de Deck-hockey
- Journal étudiant

### **16. PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre ordinaire aura lieu le mardi 30 janvier 2018 à 19 h au salon du personnel de Trivent II.

### **17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Élisabeth M. Gélinas propose de lever l'assemblée à 21 h 30.

---

*Stéphanie Morasse*  
*Présidente*

---

*Mélanie Tessier*  
*Secrétaire*